

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080307-2008_3_6_1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008

Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N°

2008-3-6-1

Séance du vendredi 7 mars 2008

Conseil Général
Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

**Convention d'autorisation d'occupation temporaire pour les travaux de
déviation des cours d'eau au droit de l'Euroairport**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

➤ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'autorisation
d'occupation temporaire pour les travaux de déviation des cours d'eau au droit de
l'Euroairport.

LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER